



**CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE  
RAAD VOOR HET WETENSCHAPSBELEID**

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Réf. : CPSRBC/ Avis n° 50

## **Avis n° 50**

### **Evaluation du Plan Régional de l'Innovation (PRI)**

Cet avis a été préparé par le groupe de travail évaluation du Plan Régional de l'Innovation (PRI)



Le GT s'est réuni une première fois le jeudi 28 juin 2018. Les membres du GT avaient été préalablement informés d'un ensemble d'informations relatives au Plan Régional de l'Innovation (PRI) et, en particulier à l'ensemble des actions qui avaient été décidées pour concrétiser ce PRI. Une présentation des experts d'Innoviris a permis de prendre connaissance de l'état actuel de l'opérationnalisation des 45 mesures concernées (reprise en annexe à ce rapport).

Sans entrer dans le détail de l'opérationnalisation mesure par mesure, le constat est très positif quant au niveau déjà atteint dans la mise en œuvre du PRI. Approximativement 80% des mesures sont déjà concrètement appliquées. Il s'agit d'un résultat remarquable après seulement deux ans. D'autant plus que, certaines des mesures restant à mettre en œuvre sont techniquement déjà prêtes et sont simplement en attente des arrêtés d'exécution des ordonnances fixant le cadre dans lequel elles pourront être concrétisées. On peut donc conclure que la volonté politique de mettre en œuvre le PRI fut réelle et qu'elle a pu se reposer sur son bras opérationnel, Innoviris, de manière efficace.

Les membres du GT veulent cependant faire plusieurs remarques atténuant légèrement ce constat enthousiaste :

- D'une part, proposer 45 mesures nouvelles pour un PRI dans une Région de la taille de Bruxelles semble faire montre d'une ambition légèrement démesurée, surtout connaissant les moyens budgétaires qui peuvent être mobilisés. Il est à noter qu'une telle dispersion est presque contradictoire avec une des lignes de force du PRI : la spécialisation intelligente, même si le grand nombre de secteurs actifs dans la Région rend une certaine dispersion inévitable. Même si l'avis qui est demandé ne concerne pas le PRI proprement dit mais sa mise en œuvre, cette remarque pourrait être utile lors de la confection du futur PRI. De plus, cette remarque a des conséquences immédiates sur l'opérationnalisation du PRI.
- En effet, et il s'agit de la deuxième remarque : les moyens humains mobilisables pour l'opérationnalisation du PRI depuis son adoption, essentiellement via le staff d'Innoviris, ne permettent pas une analyse stratégique approfondie permettant de guider la mise en œuvre de chacune des 45 mesures. L'étude au cas par cas des différentes mesures et de leur mise en œuvre indique clairement une différence d'analyse importante selon la mesure. Le GT ne désire cependant pas pointer explicitement les mesures qui semblent avoir fait l'objet d'une analyse plus légère car il ne veut pas décrédibiliser les bénéficiaires de ces mesures. En effet, le GT n'a aucune raison de penser que les choix qui ont été arrêtés sont discutables et comprend parfaitement l'impossibilité matérielle de produire une analyse stratégique approfondie pour chacune des 45 mesures.
- La dispersion des mesures implique également une grande variation dans les moyens consacrés à chacune d'elle. Les variations de budget entre différentes mesures peuvent aller de 1 à 100. Ceci implique de facto que les mesures n'ont pas toutes le même poids et leur présentation dans une liste peut induire le lecteur dans une compréhension biaisée des efforts réellement mobilisés par la Région dans la mise en œuvre de son PRI.
- Enfin, certaines mesures incluses dans l'opérationnalisation de ce PRI donnent l'impression d'être la concrétisation de projets déjà en cours ou très largement préparés de manière indépendante du PRI. Elles devraient apparaître dans l'analyse générale du contexte dans lequel le PRI doit être opérationnalisé plutôt que comme une partie de la mise en œuvre de ce PRI.



Le GT désire également émettre les remarques suivantes plus spécifiques à certaines actions particulières :

- Mesure N°3 « Avances récupérables » : On constate que très peu de dossiers sont introduits annuellement. Ce manque de succès mérite certainement une analyse détaillée. Une mise à jour de la procédure, peut être considérée comme trop complexe par les entreprises, devrait être finalisée prochainement. Il semble essentiel que cette finalisation ait pour objet principale de rendre cette mesure effectivement plus attractive.
- Mesure N°4 « spin-out » : Alors que l'opérationnalisation semble possible dès aujourd'hui, elle ne peut se faire faute des arrêtés d'exécution des ordonnances nécessaires. On ne peut que regretter le délai nécessaire au vote de ces arrêtés (prévu fin 2018) alors que la mise en œuvre du PRI a débuté depuis plus de deux ans. Cette remarque est aussi valable pour d'autres mesures (8, 9, 16 & 17).
- Mesure N°6 « Plateforme incubateurs » : Même si la volonté de coordonner les actions des incubateurs subventionnés par la Région est compréhensible, il faudra s'assurer que la mise en œuvre de cette mesure apporte une réelle valeur ajoutée aux utilisateurs de ces incubateurs.
- Mesure N°9 « Infrastructures de recherche » : Il y a clairement un intérêt des industriels de la Région pour ce dispositif encourageant des plateformes collaboratives ouvertes. Le budget disponible pour cette mesure est cependant fort limité et une prochaine évaluation du PRI devra vérifier si le budget permet de répondre à la demande. Pour s'assurer que les infrastructures soutenues soient utiles au plus grand nombre, il serait bon que leur conception se fasse en concertation entre acteurs universitaires et industriels.
- Mesure N°18 à 26 : Ces mesures constituent le pilier « Améliorer la communication et la sensibilisation autour de la RDI ». Elles apparaissent comme fort dispersées et ne répondant pas à une stratégie claire de communication, même si on peut trouver sur le site d'Innoviris, dont le rôle est dans cette matière purement opérationnel, une présentation cohérente des actions de communication et de sensibilisation aux sciences et aux technologies ainsi qu'à la recherche scientifique (<http://www.innoviris.be/fr/promotion>). Il semble manquer un projet ambitieux de promotion de la RDI dans la Région.
- Mesure N°29 « Partenariats interrégionaux ». Il n'est pas clair que des mesures permettant de promouvoir, via des outils aussi simples que possibles, les collaborations bilatérales soient en développement. Pourtant, les acteurs ont souvent besoin de soutien pour établir des partenariats avec deux partenaires uniquement.
- Mesure N°34 « Pôle territorial de compétitivité – CERIA nutrition » : Pratiquement aucune information ne semble disponible pour cette mesure qui est la seule pour laquelle aucun indice de mise en œuvre ne peut aujourd'hui être identifié.